



Association des Tondeurs de Moutons

Service FORMATIONS

Philippe Marchand
Verrières
58240 St Pierre le Moûtier

06 15 69 66 34
stagetonte.atm@gmail.com

Stage « Perfectionnement Junior » 24 au 26 février 2025 Salon de Provence

I- Destinataires

Le stage perfectionnement Junior est destiné :

- Aux tondeurs ayant participé à un stage découverte et/ou tondant environ 50 à 100 brebis sur la journée.
- Aux tondeurs ayant déjà participé à un stage de perfectionnement junior mais qui ont des problèmes spécifiques à résoudre ou tout simplement qui veulent continuer à progresser

II - Buts du stage

- Améliorer la qualité de la tonte (coupures, propreté, finition...)
- Diminuer la fatigue du tondeur (contention, travail en souplesse, position du dos...)
- Augmentation de la vitesse de tonte
- Connaissance des différents types de peignes. Rectification d'un mauvais peigne.
- Comparaison des différents systèmes d'aiguillage : fonte, aluminium, bronze, cuivre, papier abrasif
- Résoudre les problèmes que peut rencontrer un tondeur. Faire circuler l'information.

III - Déroulement du stage

- Le stage aura lieu du 24 au 26 février 2025 au Domaine et Centre de Formation du Merle – route d'Arles – 13300 Salon de Provence
- Horaires : 8h30 – 12h / 14h00 – 17h30
- Durée trois jours.
- Début du stage à 9h le premier jour, fin du stage entre 16h et 18h le dernier jour
- Hébergement par vos propres moyens

IV – Prix

Prendre contact avec Mme Aurélie Noël (aurelie.noel@supagro.fr)
Afin d'étudier votre financement, finaliser votre dossier régler le coût du stage et pour
toute autre information concernant le coût du stage

- Vous êtes exploitant agricole, conjoint collaborateur, aide familial ou cotisant de solidarité, et à jour de vos cotisations, possible prise en charge par VIVEA.
- Vous êtes demandeur d'emploi, inscrit à France Travail, possibilité de financement sur devis. (attention : cette formation n'est pas éligible au CPF).
- Autofinancement : nous contacter.
- Autres cas : nous contacter.

- L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire. Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.
- En cas de désistement de dernière minute, le montant du stage sera encaissé

V – Inscription

- Renvoyer le bulletin d'inscription **avant le 9 février 2025** à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion
- Vous recevrez une convocation détaillée par mail, la semaine précédant le stage

BULLETIN D'INSCRIPTION, stage Perfectionnement Junior 24 au 26 février 2025 (Remplir en majuscules)

NOM et Prénom :

Adresse :

E-mail (pour recevoir la convocation) : N° Tél :

Type de tonte (bowen, montmorillonnaise) : Date de naissance :

Nombre approximatif de brebis tondues par saisons:..... Par jour :

Nombre d'année de tonte :..... Tonte à l'étranger :

Matériel utilisé (cardan, flexible, incorporé, force) :

Ressortissant VIVEA: oui non Si inscrit Pôle Emploi, numéro d'identifiant :

Retourner ce bulletin d'inscription **AVANT LE 9 FEVRIER 2025**

à l'adresse mail suivante : (aurelie.noel@supagro.fr)

Ou à l'adresse postale : Ecole du Merle – Mme Aurélie Noël – route d'Arles – 13300 Salon de Provence

ATM siège social : 1263 Route de Régny 42 840 COMBRE - Site web : <https://tondeursdemoutons.fr/>

L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire.
Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.